

Arrêté fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité risques chimiques et biologiques

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R.722-1 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'annexe XII du règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours adopté en conseil d'administration du SDIS le 22 octobre 2021 ;

Vu l'arrêté référencé SDIS 2023/OPS-09 du 9 janvier 2023 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté référencé SDIS 2023/OPS-9 du 9 janvier 2023 fixant la liste opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité risques chimiques et biologiques est modifié comme suit :

- Ajout :

Emploi - Activité	Grade Nom Prénom	Qualification	Affectation
Chef de CMIC	SALES Sébastien	RCH3	Direction
Chef de CMIC	LE GALL Nicolas	RCH3	Direction



- Suppression :

Emploi - Activité	Grade Nom Prénom	Qualification	Affectation
Chef de CMIC	JEANNETEAU Philippe	RCH3	Direction
Chef d'équipe intervention	BOUDET Geoffroy	RCH2	CSP Chartres
Chef d'équipe intervention	DELEMAZURE Fabrice	RCH2	CSP Chartres
Chef d'équipe intervention	IMFELD Loïc	RCH2	CSP Chartres
Chef d'équipe intervention	MOULIN Emmanuel	RCH2	CSP Chartres
Chef d'équipe intervention	MATERNA Hubert	RCH2	CSP Châteaudun
Chef d'équipe intervention	PADET Jérôme	RCH2	CSP Châteaudun
Chef d'équipe reconnaissance	ROYER Jean-Luc	RCH1	Direction
Chef d'équipe reconnaissance	CACERES Stéfan	RCH1	CS Lucé
Chef d'équipe reconnaissance	BADAIRE Alexis	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	BERNARD Ludovic	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	BERTHELOM Loïc	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	BIGNON Cédric	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	BOURDIER Yoan	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	COULON François	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	DOISNEAU Laurent	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	GASDON Antoine	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	GENTY Johann	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	GUDIN Ludovic	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	GUERIN Antoine	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	LEBLANC Christophe	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	LIENARD Jérémy	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	MOINE Cédric	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	RIGUET Thomas	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	TROADEC Michel	RCH1	CSP Chartres
Chef d'équipe reconnaissance	BOIS Yoann	RCH1	CSP Châteaudun
Chef d'équipe reconnaissance	BOULAY Nicolas	RCH1	CSP Châteaudun
Chef d'équipe reconnaissance	DROUET Jean-Charles	RCH1	CSP Dreux
Chef d'équipe reconnaissance	FERREIRA Christophe	RCH1	CSP Dreux
Chef d'équipe reconnaissance	GORON Gilles	RCH1	CSP Dreux
Chef d'équipe reconnaissance	HUCHET Jérémy	RCH1	CSP Dreux
Chef d'équipe reconnaissance	SAMSON Romain	RCH1	CSP Dreux
Chef d'équipe reconnaissance	FOUCAULT Franck	RCH1	CSP Nogent le Rotrou
Chef d'équipe reconnaissance	FAIPEUR Didier	RCH1	CSP Dreux

Article 2 :

Pour l'année 2023, la liste principale des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité risques chimiques et biologiques est composée des personnels qualifiés suivants :

Fonction	Nom Prénom	Qualification	Affectation
Chef de la CMIC	1. BOUTOILLE David	RCH3	CSP Chartres
	2. BREGEON Flavien	RCH3	CSP Châteaudun
	3. FAYEMENDY Didier	RCH3	CSP Dreux
	4. MONTES Michaël	RCH3	CSP Nogent le Rotrou
	5. PRAT Pascal	RCH3	CSP Nogent le Rotrou
	6. ACHARD Michaël	RCH3	Direction
	7. DAVID Jean-Côme	RCH3	Direction
	8. LE GALL Nicolas	RCH3	Direction
	9. SAGUEZ-DAVID Jennifer	RCH3	Direction
	10. SALES Sébastien	RCH3	Direction
Chef d'équipe intervention	1. BOGARD Nicolas	RCH2	CS Lucé
	2. BOURIETTE Sylvain	RCH2	CS Lucé
	3. CASSEGRAIN Loïc	RCH2	CS Lucé
	4. CŒUR-JOLY David	RCH2	CS Lucé
	5. LAYE Cyril	RCH2	CS Lucé
	6. LOELLET Sylvain	RCH2	CS Lucé
	7. POITRIMOL Aurélien	RCH2	CS Lucé
	8. TRIGUEL Alexandre	RCH2	CS Lucé
	9. ADAM Vincent	RCH2	CSP Chartres
	10. BARBIER Jean Yves	RCH2	CSP Chartres
	11. BITH Cédric	RCH2	CSP Chartres
	12. BREARD Karl	RCH2	CSP Chartres
	13. DEBREE Guillaume	RCH2	CSP Chartres
	14. DERRIEN Laurent	RCH2	CSP Chartres
	15. DESNOS Alain	RCH2	CSP Chartres
	16. DIAZ Antonio	RCH2	CSP Chartres
	17. EON Richard	RCH2	CSP Chartres
	18. FROTTIER Arnaud	RCH2	CSP Chartres
	19. HAMELIN Rémy	RCH2	CSP Chartres
	20. LATIMIER Jimmy	RCH2	CSP Chartres
	21. LEBON Fabrice	RCH2	CSP Chartres
	22. LECOIN Ludovic	RCH2	CSP Chartres
	23. LECORDIER Ronan	RCH2	CSP Chartres
	24. LESIEUR Florent	RCH2	CSP Chartres
	25. LETOURNEUX David	RCH2	CSP Chartres
	26. MAGUET Vincent	RCH2	CSP Chartres
	27. MAJEWSKI Carole	RCH2	CSP Chartres
	28. MARIGNY Philippe	RCH2	CSP Chartres
	29. MAURICE Ivan	RCH2	CSP Chartres
	30. MONTEIRO DA SILVA Stéphane	RCH2	CSP Chartres
	31. PATUREAU Xavier	RCH2	CSP Chartres
	32. POTELLE Arnaud	RCH2	CSP Chartres
	33. QUILLOU Fabien	RCH2	CSP Chartres
	34. WYNS Sébastien	RCH2	CSP Chartres
	35. BIENVENU Romain	RCH2	CSP Châteaudun
	36. BOUQUIN Vincent	RCH2	CSP Châteaudun
	37. DEBART Anatole	RCH2	CSP Châteaudun

**Chef d'équipe
intervention**

38. DELAISSE Emmanuel	RCH2	CSP Châteaudun
39. FENARD Yann	RCH2	CSP Châteaudun
40. GUILLEMENT Loic	RCH2	CSP Châteaudun
41. LECOMTE Vincent	RCH2	CSP Châteaudun
42. MARCHAND Sébastien	RCH2	CSP Châteaudun
43. PAGES Thomas	RCH2	CSP Châteaudun
44. RIETZ Jean-Luc	RCH2	CSP Châteaudun
45. TRUCHAN Vincent	RCH2	CSP Châteaudun
46. SCHAEFFER Dominique	RCH2	CSP Châteaudun
47. BEAUTIER Marcel	RCH2	CSP Dreux
48. CATIGNOL Damien	RCH2	CSP Dreux
49. CLUZEAU Sébastien	RCH2	CSP Dreux
50. COULON Mickael	RCH2	CSP Dreux
51. DUMONT Thierry	RCH2	CSP Dreux
52. DUQUENNE David	RCH2	CSP Dreux
53. FLEURY Damien	RCH2	CSP Dreux
54. FROTTIER Olivier	RCH2	CSP Dreux
55. GALLET Arnaud	RCH2	CSP Dreux
56. GOUHIER Nicolas	RCH2	CSP Dreux
57. GOUHIER Sébastien	RCH2	CSP Dreux
58. HEULINE Hugo	RCH2	CSP Dreux
59. HEURTEBISE Gérald	RCH2	CSP Dreux
60. JORRY Stéphane	RCH2	CSP Dreux
61. JOUAN Eric	RCH2	CSP Dreux
62. KERNIN Yohan	RCH2	CSP Dreux
63. LAUNAY Ambroise	RCH2	CSP Dreux
64. LE JUNTER Johann	RCH2	CSP Dreux
65. LECLAINCHE Arnaud	RCH2	CSP Dreux
66. LEMAIRE Baptiste	RCH2	CSP Dreux
67. LEUCHART David	RCH2	CSP Dreux
68. LEVEAU David	RCH2	CSP Dreux
69. LOUP Emmanuel	RCH2	CSP Dreux
70. MAHAIT Richard	RCH2	CSP Dreux
71. MAHOU Hervé	RCH2	CSP Dreux
72. POIGNARD David	RCH2	CSP Dreux
73. QUATREHOMME Frantz	RCH2	CSP Dreux
74. QUERU Sébastien	RCH2	CSP Dreux
75. REGNIER François	RCH2	CSP Dreux
76. SENECHAL Anthony	RCH2	CSP Dreux
77. STEITS Arnaud	RCH2	CSP Dreux
78. VINCEDEAU Bertrand	RCH2	CSP Dreux
79. VINCENT Rénaud	RCH2	CSP Dreux
80. WYNS Morgane	RCH2	CSP Dreux
81. BOISSEAU Samuel	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
82. GENET Nicolas	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
83. LELONG Cyrille	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
84. LELONG Laurent	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
85. LEMIERE David	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
86. LORIN Harold	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
87. MAUBERT Sébastien	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
88. MAUDEMAIN Thierry	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
89. MOELO Nicolas	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
90. PRIMAULT Jérôme	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
91. REMOND Hugo	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
92. RENOUE Damien	RCH2	CSP Nogent le Rotrou

Chef d'équipe intervention	93. RICHARD Franck	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
	94. SIMONNEAU Marc	RCH2	CSP Nogent le Rotrou
	95. BOURDON Julien	RCH2	Direction
	96. DOS SANTOS Frédéric	RCH2	Direction
	97. CARON David	RCH2	Direction
	98. DUPONT Hugues	RCH2	Direction
	99. GUILLON Arnaud	RCH2	Direction
	100. LAVERGNE Mathieu	RCH2	Direction
	101. MENAGER Julien	RCH2	Direction
	102. PELLETIER Ronan	RCH2	Direction
	103. THEVENEAU Yannick	RCH2	Direction
104. BIENSANS Mikaël	RCH2	Direction	
Chef d'équipe reconnaissance	1. VIGOUREUX Clément	RCH1	Direction
	2. NICOLAS Loïc	RCH1	Direction
	3. QUERE Cédric	RCH1	Direction
	4. LIBEAU Fabien	RCH1	Lucé
	5. BELTRAO Loïc	RCH1	CSP Chartres
	6. GERAY Sébastien	RCH1	CSP Chartres
	7. RUAUX Nicolas	RCH1	CSP Chartres
	8. CHASSERAY Ludovic	RCH1	CSP Châteaudun
	9. CORRET Tony	RCH1	CSP Châteaudun
	10. DUBOIS David	RCH1	CSP Châteaudun
	11. PETIT Stéphane	RCH1	CSP Châteaudun
	12. CHALMEY Cyril	RCH1	CSP Dreux
	13. CHAUVEAU Alexandre	RCH1	CSP Dreux
	14. EL MESSAOUDI Icham	RCH1	CSP Dreux
	15. CHARREAU Frédéric	RCH1	CSP Nogent-le-Rotrou
	16. RENOUST Benoit	RCH1	CSP Nogent-le-Rotrou

Article 3 :

Pour l'année 2023, la liste complémentaire de la cellule mobile d'intervention chimique est composée des personnels qualifiés suivants :

Fonction	Nom Prénom	Qualification	Affectation
Chef d'équipe intervention	1. FAIPEUR Didier	RCH2	CSP Dreux

Article 4 :

Pour l'année 2023, le pharmacien lieutenant-colonel Pascale TAUREAU et le pharmacien-commandant François CLOUET du SDIS 28, compte-tenu de leurs compétences professionnelles, sont aptes à participer aux missions dévolues à l'équipe d'intervention.

Article 5 :

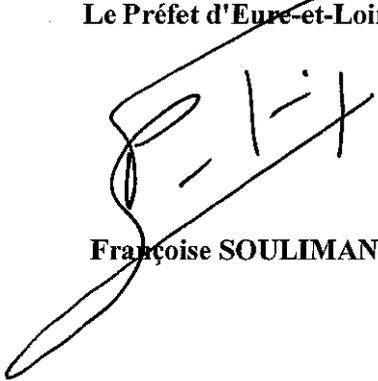
Pour l'année 2023, le référent de spécialité CMIC est le Lieutenant-colonel Fabien LECUIROT et son adjoint est le Lieutenant-colonel Pascal DAVY

Article 6 :

Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 10 AOUT 2023

Le Préfet d'Eure-et-Loir,



Françoise SOULIMAN

Délais et voies de recours :

"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet d'Eure-et-Loir

Place de la République, CS 80537 28019 CHARTRES Cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."